

**COMPTE-RENDU  
REUNION SIVU DU 07/11/2016**

**OBJET : DISSOLUTION DU SIVU**

**Etaient présents** : Christian Jeffroy/ Aurore Fournis/ Turpin sylvie/ Le Corre Marie-José/ Cosquer Doudja/ Lecoguen Claire/ Minihiy Monique/ Benard Denis/ Ruscica Cathy-Reine/ Beuzit Béatrice/ Bourhis Geneviève/ Tanguy Arnaud/ Dubois Hélène.

**Secrétaire** : Delphine Cozic

**C.Jeffroy** : suite à la dernière réunion, et à l'impossibilité de voter la dissolution du SIVU (toutes les communes n'étaient pas présentes), C.Jeffroy a contacté LTC pour leur faire part de ce choix. Les représentants de LTC ne comprennent pas cette résistance étant donné qu'une réunion d'échanges entre les élus/ les maires et LTC avait eu lieu le 5 Septembre et que, semble t-il, toutes les inquiétudes avaient été levées :

- Maintien du temps de travail de l'animatrice sur le canton de Plestin à 80%
- LTC ne prendra pas la compétence « multi-accueil »
- assurance de la création d'un comité local de réflexion entre les communes du pôle.

**Réponse de C.Jeffroy à LTC** : la réflexion et les questions des élus du SIVU autour de la dissolution sont la preuve d'un bon fonctionnement démocratique.

Dans un 2 ème temps, **C .Jeffroy** expose à l'assemblée les informations reçues par la sous-préfecture concernant la dissolution du SIVU :

**« A la page 45 du SDCI du 29 Mars 2016, il est indiqué la dissolution du SIVU petite enfance de Plestin Les Grèves dès lors que LTC exercera la compétence sur l'ensemble de son périmètre . C'est donc bien une dissolution de plein droit, le comité syndical n'a donc pas à se prononcer sur la dissolution. L'arrêté de dissolution sera pris par la sous-préfecture et signé par la sous-préfète »**

Concernant le projet d'accueil collectif sur le canton, 2 solutions :

- **1) Transférer la compétence multi-accueil au SIVU. Donc modifier les statuts du SIVU.**  
Se posent alors les questions suivantes : participation financière des communes, comment fonctionner sans personnel ? **information reçue le 8 Novembre de la sous préfecture : un syndicat ne peut pas fonctionner sans agent, sans budget.**
- **2) La compétence reste municipale :** Si une commune souhaite créer un multi-accueil, cette commune « gestionnaire du multi-accueil » passe des conventions avec d'autres communes (comme celà se passe à Lannion par ex.)  
Un CCAS peut être porteur du projet aussi.  
Il y a donc une nécessité d'élargir le débat au sein des conseils municipaux pour pouvoir préparer le projet. La commune de Plestin ne supportera pas le financement de 10 places à elle seule. Aurore Fournis serait la référente du projet sur Plestin. Sur cette commune, le bâtiment existe déjà, il y a une nouvelle école maternelle et des lotissements pour accueillir de nouvelles familles.

**La commune de Ploumilliau** est aussi dans cette dynamique de réflexion autour d'un projet d'accueil collectif.

C. Jeffroy propose à l'assemblée de voter 3 délibérations :

**1- une délibération pour prendre acte de la dissolution du SIVU**

Vote : 3 abstentions / 9 POUR

**2- une délibération sur les conditions de liquidation des biens.**

Vote : 3 abstentions / 9 POUR

**3- une délibération sur les demandes ou les souhaits des élus du SIVU ( temps de travail de l'animatrice/ outil de gouvernance locale/ projet multi-accueil).**

Vote : 2 abstentions / 10 POUR

**S. Turpin** souhaite apporter des précisions sur son vote. La décision de dissoudre le SIVU a dû être prise rapidement, et on ne sait pas ce qui nous attend une fois le transfert de compétence acté.

**MJ Le Corre** rajoute qu'elles ont suivi l'avis du conseil municipal de Ploumilliau qui s'est abstenu à l'unanimité au sujet de la dissolution du SIVU.

**CR Ruscica** : demande si les élus ont creusé la question de « l'entente communale » ? (documents diffusés par mail à l'ensemble des élus avant la réunion). Cette option viendrait en substitution du SIVU.

**Réponses** : cette solution paraît compliquée à mettre en place, et nécessite de débloquer des financements de la part des communes.

**C.Jeffroy** : rappelle quelques données chiffrées sur le fonctionnement d'un multi-accueil à mi-temps :

- 1 place coûte 6000 euros/ an (= reste à charge après subventions caf etc..)

- 1 place peut correspondre à 5 ou 6 enfants en accueil occasionnel.

*Info* : l'EHPAD de Plestin serait intéressé par un conventionnement pour l'achat de place en accueil collectif compte-tenu des besoins de ses salariés (principalement des femmes ayant de jeunes enfants).

Il rappelle qu'il est important que les élus échangent à ce sujet au sein de leurs conseils municipaux afin de pouvoir en échanger à la prochaine réunion.

**Lecoguen Claire** : le projet d'accueil collectif a déjà été évoqué au sein de la commune de Trémel, une commune comme Trémel ne pourrait supporter le financement d'une place à temps plein. Il faudrait alors penser à parler en *heures d'accueil/an* et non en terme de *places*.

**MJ Le Corre** regrette que le projet d'accueil collectif n'ait pas encore vu le jour, le diagnostic petite enfance a duré 3 ans, il n'y a pas de local permettant d'accueillir le projet sur Ploumilliau.

Les habitants ne peuvent avoir accès aux structures de Lannion ni Plouaret. Il y a eu une demande de conventionnement de place de la part de la commune mais pas de proposition d'LTC à ce jour.

**MJ LeCorre** rajoute : la loi prévoit que les CCAS organisent chaque année avant le vote du budget, une analyse des besoins sociaux des habitants de la commune(ABS).

Cette analyse doit permettre de prendre en compte les besoins de la population pour ensuite orienter la politique sociale communale. Sur internet, il suffit de taper UNCCAS pour avoir les renseignements relatifs à cette analyse.

Le CCAS de Ploumilliau a décidé de le faire début 2017 en choisissant 2 thèmes, le vieillissement et la petite enfance. On pourra ainsi avoir une idée de ce que nous devons impulser comme action dans ce sens.

**C.Jeffroy** propose aux élus du SIVU de se retrouver une dernière fois le **LUNDI 5 DECEMBRE** prochain (18h30 mairie de Plestin Les Grèves) autour d'un verre de l'amitié. Il propose aussi que l'on garde les élus du SIVU petite enfance comme principaux interlocuteurs dans le projet d'accueil collectif. Et pourquoi pas d'interpeller les communes du Finistère à ce sujet.